

UNE STRATÉGIE URBAINE POUR LE QUARTIER MOUTEL-CORDERIE

Modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Positionné à deux pas du centre-ville, à proximité directe de la gare, le quartier Moutel-Corderie constitue une pièce stratégique du puzzle urbain de la ville. Afin d'anticiper son évolution et définir les grandes orientations d'aménagement pour les années à venir, une étude urbaine est lancée.

Le quartier Moutel-Corderie, conçu dans les années soixante-dix, présente un aménagement typique de cette époque avec notamment d'importants espaces libres, souvent stationnés, au pied de constructions d'habitat collectif. Il concentre un parc important de logements sociaux en immeubles, mais accueille aussi des commerces, des équipements, des services et activités qui lui confèrent un rôle dans l'animation de la ville et les pratiques des habitantes et habitants de toute la commune.

Si les bailleurs sociaux ont déjà travaillé aux réhabilitations des logements et continueront de le faire, d'autres projets sont aussi à l'étude sur ce secteur. Ainsi, dans la continuité de sa démarche d'amélioration du cadre de vie, notamment portée par la Charte d'urbanisme et des modifications du Plan Local d'Urbanisme déjà en cours, la ville a souhaité se doter d'une stratégie globale d'intervention sur le quartier. Une étude urbaine va permettre d'aboutir d'ici la fin d'année à un « plan-guide », nom donné à ce type de démarche. Accompagnés par une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes-urbanistes,

paysagiste, sociologue,... les élus vont associer les différents acteurs, notamment les bailleurs sociaux et les habitants. Cette démarche sera conduite en parallèle des études sur l'aménagement du quartier de la Gare (au sud des voies ferrées, côté centre-ville) réalisées par un aménageur (LAD-SELA). La ville souhaite articuler au maximum les réflexions pour favoriser la cohérence entre ces deux secteurs qui composeront à terme deux quartiers habités et animés au nord et au sud de la gare.

Pour le maire, Rémy Orhon, *« Par ces études urbaines, la collectivité tient à réaffirmer sa volonté de répondre aux objectifs de la loi Climat et Résilience, en limitant l'artificialisation des sols et l'étalement urbain, en favorisant le renouvellement urbain et l'optimisation de la densité des espaces urbanisés, tout en préservant la qualité du cadre de vie, la reconquête de la biodiversité et de la nature en ville ».*

LES ÉTAPES

D'ici l'été 2022, il s'agira de faire un état des lieux du quartier, de comprendre comment il fonctionne

aujourd'hui, d'identifier ce qui pourrait être amélioré et optimisé, mais aussi les besoins particuliers tant des habitants que des activités en présence.

Ce n'est qu'après cette étape qu'un plan de recomposition urbaine sera discuté et retenu cet été, puis décliné en actions à mener à l'automne, et enfin soumis en enquête publique courant 1^{er} semestre 2023 dans le cadre de la Modification n° 4 du PLU d'Ancenis-Saint-Géréon.

PARTICIPER

Dans le cadre de la concertation, des ateliers vont être organisés avec le groupe constitué pour l'élaboration de la charte d'urbanisme, mais aussi avec des habitant-es du quartier. Une réunion publique prévue à l'automne permettra également d'échanger sur le travail réalisé.

Tout au long de la démarche, il sera possible de prendre connaissance des différentes productions réalisées et donner son avis sur la plateforme participons.ancenis-saint-gereon.fr

Autres informations sur les modifications du PLU en cours à lire p. 12